

**L'Isle-sur-la-Sorgue****CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2025****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****N° DEL2025-124- CESSION DE MATERIELS REFORMES - AUTORISATION DE VENTE**

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
33	26	29

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué 26 novembre 2025, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Denis SERRE, M. Pierre GONZALVEZ, Mme Claire USCLAT, Mme Sabine PLANEILLE, Mme Françoise MERLE, Mme Annie MEYNARD, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Brigitte BARANDON, Mme Valérie CANILLAS, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Valérie BASIN, M. Jérôme CAPDEVILLE, M. Ludovic GERMAIN, M. Frédéric CHABAUD, M. Vasco GOMES, M. Alain OUDARD, M. Christian MONTAGARD, Mme Jocelyne RAVET, M. Philippe ROUX, Mme Eulalie RUS, M. Eric BRUXELLE, M. Nicolas VALIENTE, M. Gérard GAILLARD, M. Christophe OUVIER, M. Alain PARENT.

Absents non excusés :

Mme Marine VULPIAN, Mme Andréa TALLIEUX.

Absents excusés :

M. Serge FUALDES, M. Joseph RECCHIA.

Procurations :

M. Jean-Gabriel OLIVIER donne pouvoir à M. Eric BRUXELLE, M. Olivier COLLIGNON donne pouvoir à Mme Sabine PLANEILLE, Mme Christiane BAUDOUIN donne pouvoir à M. Christian MONTAGARD.

Secrétaire de séance : Madame MEYNARD Annie

Pour la conduite des missions de services publics, la Ville réalise régulièrement des acquisitions de véhicules ou de matériels.

Elle procède également au renouvellement desdits biens lorsque ces derniers deviennent obsolètes ou non réparables. Ceux-ci doivent alors être retirés de l'actif comptable puis réformés. A l'issue, ils peuvent être mis en vente ou détruits.

En application de la délibération n°20-014 du 26 mai 2020 le Maire est autorisé à procéder aux ventes inférieures à 4 600€ TTC. Au-delà, il revient au Conseil Municipal de se prononcer.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission travaux - voirie du 24 novembre 2025,

APRÈS en avoir délibéré, **DÉCIDE**,

Considérant la volonté de la Commune de procéder à la mise en vente des biens qui ne sont plus utilisés par les services,

Considérant l'offre faite par la société Secours Location pour deux véhicules municipaux,

Article 1 : D'autoriser la vente des deux véhicules suivants à la société Secours Location sise 4 le poteau Sud, 56880 PLOEREN :

Désignation	N° Inventaire	Prix de vente TTC
Véhicule immatriculé GA-001-DW	21-0234-2182	10 000.00€
Véhicule immatriculé ER-374-VY	17-0515	4 000.00€

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 2 décembre 2025

Madame MEYNARD Annie
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 09 décembre 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983). Le Tribunal Administratif peut être sais par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.